

RAPPORT DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2015

Version rendue publique le 6 juillet 2015

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Tel que l'exige la *Charte de la Ville de Montréal*, je dépose, aujourd'hui, un rapport présentant, à la fois, la situation financière de l'arrondissement de Saint-Léonard au terme de l'année 2014, les perspectives financières de l'année 2015, ainsi que les principaux objectifs qui orienteront la préparation du budget de fonctionnement 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

Les résultats financiers au 31 décembre 2014

L'exercice financier, qui s'est terminé le 31 décembre 2014, s'est soldé pour l'arrondissement de Saint-Léonard avec un surplus de gestion de 4 001 600 \$. Ce montant est constitué d'un surplus de 3 330 100 \$ provenant des opérations courantes, combinant les revenus et les dépenses, et d'un ajustement de 671 500 \$, provenant de la ville centre et visant des corrections particulières au niveau, entre autres, de gains découlant de la vente de terrains municipaux pour 450 600 \$, d'une subvention à recevoir de 183 000 \$ pour l'achat de livres à la bibliothèque ainsi que divers autres ajustements techniques.

Sur le plan des opérations courantes, les opérations de déneigement de 2014 ont généré, à elles seules, un surplus d'opérations de 1 180 700 \$. Des économies contractuelles d'importance au niveau des parcs et des écarts favorables au chapitre de la rémunération expliquent le solde du surplus de 1 851 600\$.

Sur le plan des revenus, un excédent de 297 800 \$, en provenance notamment de l'activité d'émission des permis, explique le surplus d'opérations total de 3 330 100 \$.

Résultats du programme triennal d'immobilisations – exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, l'arrondissement de Saint-Léonard a effectué des investissements locaux de 10 478 000 \$ correspondant à un montant d'emprunt net de 8 710 000 \$. L'écart entre le montant des investissements et le montant à financer par emprunt provient du financement de certains projets par des affectations de surplus, du budget de fonctionnement et des revenus de transferts totalisant 1 768 000 \$.

Voici, par ordre d'importance, les dépenses encourues au cours de l'exercice 2014 pour permettre la réalisation des programmes suivants :

- 4 393 000 \$ pour des travaux de réfection de bâtiments municipaux, dont 3 465 000 \$ pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Brodeur;
- 4 204 000 \$ pour la réfection des infrastructures routières locales (rues, trottoirs et éclairage de rues);
- 875 000 \$ pour le remplacement d'équipement de parcs et le réaménagement d'aires de jeux, dont 406 000\$ pour différents aménagements au parc Delorme et 313 000 \$ pour le système d'éclairage sportif au parc Hébert ;
- 848 000 \$ pour le remplacement de matériel roulant;
- 158 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques.

Indications préliminaires sur les états financiers de 2015

L'arrondissement de Saint-Léonard dispose pour l'année 2015 d'un budget total de 43 170 800 \$, financé par l'entremise de transferts centraux de 34 407 600 \$, d'une taxation locale de 6 540 000 \$, d'une affectation de surplus de 493 300\$ et de revenus de tarification locale de 1 729 900 \$.

Selon nos prévisions actuelles, l'arrondissement de Saint-Léonard devra avoir recours à ses réserves afin d'atteindre ses objectifs budgétaires au niveau des dépenses. En effet, le coût des opérations de déneigement des premiers mois de 2015 est supérieur à nos prévisions à hauteur d'environ 1 M\$. Nous sommes cependant confiants d'atteindre nos objectifs pour les autres activités.

Finalement, en regard de nos revenus, nous espérons conserver la même cadence afin d'assurer l'équilibre à ce niveau.

Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard prévoit des investissements locaux totaux de 20 410 000 \$. Pour l'année 2015, les investissements totaux prévus sont de 10 874 000 \$, équivalant à un montant d'emprunt net de 8 824 000 \$. Le budget initial prévu de 8 530 000 \$ a été bonifié par le report d'un budget inutilisé de 2 344 000 \$ en 2014. Cette situation s'explique essentiellement par le décalage de certaines dépenses relatives aux projets de modernisation de l'aréna Martin-Brodeur et de l'aréna Roberto-Luongo.

Les investissements locaux prévus pour 2015 se répartissent comme suit :

- 2 122 000 \$ pour la réfection de rues et de trottoirs sur le réseau local, ainsi que pour la réfection du réseau d'éclairage;
- 7 880 000 \$ pour la réfection de bâtiments, dont 2 000 000 \$ pour la réfection du stade Hébert en équipement supralocal, 1 873 000 \$ pour la rénovation de l'aréna Roberto-Luongo, 1 128 000 \$ pour la finalisation des travaux à l'aréna Martin-Brodeur et 1 530 000 \$ dans la réalisation de travaux de rénovation au Complexe aquatique de Saint-Léonard et à la piscine du parc Hébert.

- 572 000\$ pour l'amélioration des aires de jeux, dont 300 000 \$ pour l'éclairage du terrain de baseball au parc Giuseppe-Garibaldi et 100 000 \$ pour la réfection des terrains de tennis au parc Wilfrid Bastien.
- 200 000 \$ pour le remplacement de matériel roulant.
- 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique.

Ces investissements doivent permettre de maintenir nos acquis et de préserver notre patrimoine collectif.

Orientations budgétaires 2016

Au moment de produire ce rapport, l'arrondissement de Saint-Léonard n'avait pas encore reçu son enveloppe budgétaire pour l'année 2016.

Nous savons, toutefois, que nous aurons à nouveau à composer, dans le cadre de la confection du budget 2016, avec les impacts de la *Réforme du financement des arrondissements*, qui a été amorcée en 2015 et qui doit diminuer l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement d'un montant de 3 245 600 \$ sur une période de dix ans, dont 324 600 \$ en 2016.

Nous aurons à respecter également les objectifs du *Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018*, dont celui de ne pas remplacer un poste vacant sur deux à la suite d'un départ à la retraite ou d'un départ volontaire.

En dépit de ces contraintes, nous croyons néanmoins que nous serons, une fois de plus, en mesure de déposer un budget, pour l'année 2016, qui nous permettra de préserver le plus possible à Saint-Léonard la qualité de nos services de proximité, et ce, même si certaines familles de dépenses devront être réévaluées et probablement réduites.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la Direction d'arrondissement travaillera avec chacune de nos directions et de nos divisions à préparer et à établir le budget 2016 que nous comptons déposer et présenter lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement à l'automne prochain.

Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

L'arrondissement a reçu à la fin du mois de juin son enveloppe budgétaire pour le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018. Il s'agit d'une enveloppe qui prévoit des investissements totaux de 17 820 000 \$ pour les trois années en question, dont 5 940 000 \$ pour l'année 2016.

La répartition de ces dépenses d'investissement, par nature et par catégorie, est actuellement en voie d'élaboration par la Direction d'arrondissement et nos divers services et le tout devrait être rendu public lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement au tout début du mois de septembre.

Mais dès lors, nous pouvons confirmer que nous continuerons avec ces investissements à favoriser des projets qui contribueront à protéger nos acquis et nos actifs. Les travaux pour la réfection de nos rues et de nos trottoirs ainsi que pour l'amélioration et la mise aux normes de nos bâtiments et de nos installations demeureront donc des priorités.

Rémunération des conseillers d'arrondissement

Selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le présent rapport doit aussi indiquer les revenus des conseillers d'arrondissement pour 2015.

La rémunération de base pour le poste de conseiller d'arrondissement à Saint-Léonard est de 41 279 \$ et l'allocation de dépenses est de 15 976 \$.

Ces revenus sont conformes au *Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement* – le règlement numéro 2117 – et à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

En conclusion

D'une année à l'autre, nous gérons à l'arrondissement de Saint-Léonard nos finances publiques avec la plus grande prudence et la plus grande rigueur possible, en poursuivant continuellement avec toute notre équipe d'employés notre mission première qui est de donner des services de proximité de qualité à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

C'est cette tradition d'excellence que mes collègues du conseil d'arrondissement, Dominic Perri, Mario Battista, Lili-Anne Tremblay, et moi tenons à perpétuer, avec la précieuse collaboration de notre directeur d'arrondissement, Gilles Rainville, et de toute son équipe de directeurs et de gestionnaires, tant dans la préparation que dans le suivi et le respect du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, et ce, comme nous l'avons si bien fait par le passé.

Je vous remercie.